Automne 2015
N°57

Information des Citoyens Illadais est à votre écoute !

Pour pouvoir vous informer et dialoguer avec vous, nous avons mis au point un blog sur internet www.citoyens-illats.info. Il est remis à jour toutes les semaines. Consultez-le régulièrement pour connaître les dates, heures, ordres du jour puis comptes rendus des réunions du conseil municipal. Vous pouvez nous écrire par mail à contact@citoyens-illats.info ou par courrier à Gilles Baillet n°2 Le Rude Illats 33 720. Vous pouvez également nous joindre au numéro de téléphone suivant : 09 75 64 00 40. N'hésitez pas à contacter les élus et les adhérents de l'association. Information des Citoyens Illadais se réunit tous les mois à la Maison des associations. Si vous souhaitez venir nous rencontrer la convocation de la réunion sera en ligne. Dans ce 57ème numéro, nous avons été sollicités par des habitants du Tauzin. Nous publions leur article page 4. N'hésitez pas à nous faire passer des informations concernant la vie communale et votre quartier. Nous leur laisserons une place dans notre journal et notre blog, à condition qu'ils ne comportent pas de passages insultants pour les personnes.

La majorité municipale essaie de désamorcer le mécontentement des parents d'élève après avoir voté la fin de la gratuité des activités périscolaires.

Le maire et ses adjoints ont reçu les délégués des parents le 29 juillet (lire page 6). Et n'ont fait que réaffirmer leur refus de revenir sur la fin de la gratuité des Temps d'Activités Périscolaires (TAP rebaptisés NAP: Nouvelle Activités Périscolaire pour l'année scolaire 2015-2016). La majorité municipale a même organisé une réunion publique sur le problème lundi 31 août. Mme la 4ème adjointe s'est retrouvée seule pour défendre la politique municipale face à une salle des fêtes pleine de parents qui ont conspué les choix municipaux (lire page 5). Contrairement à l'année dernière, aucune manifestation massive n'a été organisée par les parents pour essayer de faire reculer les élus de la majorité. Par contre, la délibération concernant le paiement des activités périscolaires a été portée à la connaissance des familles. Chacun a pu se rendre compte des conditions drastiques qu'elle imposait. Aussi, la majorité municipale a dû voter des aménagements lors de la séance du conseil municipal du 7 octobre (lire page 3). Nous nous étions vigoureusement opposés à la fin de la gratuité en juin dernier (voir *ICI* n°56). Nous avons voté pour les aménagements proposés parce que plus favorables aux parents, mais nous aurions préféré le retour à la gratuité. Nous avons l'impression que cette concession de la majorité est un moyen pour faire avaler une pilule qui ne passe toujours pas parmi les parents. Ecole encore : les boiseries des fenêtres des classes devraient être enfin changées durant les vacances de la Toussaint (lire page 2).

Ordures ménagères

M. le maire a répondu à notre demande d'explications sur les origines du déficit de 393 000€ de ce service public (lire page 3) et nous a décrit avec précision les « oublis » financiers de l'ancienne majorité de la Communauté de Communes.

Une très bonne nouvelle : nous souhaitons la bienvenue à notre nouveau boucher qui est ouvert depuis le 15 septembre.

Vous pourrez lire dans ce numéro bien d'autres informations.
Bonne lecture à tous !
Gilles Baillet

JOURNAL D'INFORMATION DES CITOYENS ILLADAIS
contact@citoyens-illats.info
www.citoyens-illats.info
ICI
Contact téléphonique : 09 75 64 00 40
JOURNAL DE L'OPPOSITION MUNICIPALE CONSTRUCTIVE

AU CONSEIL MUNICIPAL
23 septembre 2015

1-Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes 2015 (FDAEC) : notre commune a obtenu la somme de 12 899, 18€ qui sera investie dans les travaux de voirie communaux dont le coût total est de 27 812€ HT soit 33 374, 40TTC. Le reste de cette somme sera financée par 14 912, 82€ HT d'autofinancement et par 5 562, 40€ de reversement de TVA à la commune.

2- Part communale de l'assainissement collectif : maintien de la partie fixe (abonnement) et de la surtaxe (prix au m3 consommé) 2016 au même niveau qu'en 2014 et 2015 :

- La partie fixe est maintenue à 31, 85€ par an et par abonné
- La surtaxe reste à 1, 4841€ le m3 jusqu'à 150 m3 consommés par an et à 1, 5558€ le m3 au -delà de 150 m3 par an.

Nous interpellons M. le maire : *« Pourquoi la SAUR a -t-elle augmenté sa part de 13% cette année ? »* Il nous répond que *« l'entreprise a du faire des frais supplémentaires à cause de l'arrivée de nouveaux usagers et qu'il y a 18 000€ d'impayés depuis trois ans. »* Nous lui faisons remarquer que *« le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2014 publié en juin dernier par la SAUR montre une baisse du nombre d'usagers. Nous nous en étonnons. »* (NDLR : nous demanderons des explications à la SAUR.)

3-Echanges de terrains de la donation de Pinos avec des particuliers sur la commune de Portets et sur la commune d'Illats.

4-Achat de parcelles derrière la station d'épuration de Barrouil pour un prix de 900€ : les résultats des analyses de la police de l'eau ne sont pas satisfaisants, il faut donc faire des travaux d'agrandissement de la station.

5-Virement et inscription de crédits au budget assainissement collectif pour l'aménagement de la filière boues de la station d'épuration du Merle : quatre regards de visite doivent être installés. Coût : 600€.

6-Virement de crédits au budget communal de 6 000€ pour la signalisation de Brouquet et du Hiou (1 400€) ainsi que pour le mobilier de la garderie et l'achat du cumulus pour les vestiaires du stade de football (4 600€).

7-Virement et inscription de crédits au budget communal pour fourniture et pose de sols sportifs à la salle de sports (achat de protections supplémentaires et de placards pour l'école) : 5 100€.

8-Creusement d'un fossé à Barrouil : 1 100€. Les travaux ont été faits mais le fossé doit être mieux creusé.

9-Régularisation de l'avance remboursable du Syndicat d'électrification de la Gironde (SDEEG) : 50 212, 95€.

10-Régularisation sortie de l'actif de biens reçus en legs du cercle de l'Union après vente : vente du bâtiment par la commune au prix de 110 000€.

Questions diverses

1-Présentation du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif 2014 (SPANC)

2-Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2014. M. le maire – qui est aussi vice président de la Communauté de Communes (CdC) , collectivité qui gère les déchets – nous explique qu' *« une étude est en cours sur la vérification de la conformité des bacs verts réservés au tri sélectif. L'idée est de remplacer la pesée et de favoriser les baisses de prix pour les usagers qui font un tri conforme tout en pénalisant ceux qui font un tri non conforme. D'autre part, l'élargissement des catégories de déchets concernés par le tri est envisagé. »* Nous objectons que *« ce qui a été investi dans les camions pour la pesée ne servira plus ? »* M. le maire nous répond que oui et qu'il s'est *« toujours opposé à la pesée parce que c'est un très mauvais système »*. (NDLR : ICI a exprimé également dans ces pages son scepticisme quant à la pesée embarquée.) Nous lui demandons *« où en est le déficit des ordures ménagères de 393 000€ annoncé en juin 2014 par le président de la CdC ? »* Nous lui faisons remarquer que *« le compte administratif de ce service public affichait en mars 2014 un déficit de 113 000€ et que d'après le dernier compte administratif, il n'est plus que de 43 000€. Pourquoi de telles différences dans les chiffres ? »* M. le maire nous répond qu'il va se renseigner auprès du président de la CdC et qu'il nous tiendra au courant. (Voir conseil municipal du 7 octobre)

3-Vote d'une motion présentée par l'association des maires de Gironde protestant contre les baisses de dotation de l'Etat aux municipalités.

Nous posons deux questions diverses supplémentaires concernant l'école d'Illats.

« Les fenêtres des classes des cours élémentaire et préparatoire devaient être refaites pendant les vacances : où en sont les travaux ? »* M. le maire nous répond : *« Le sol de la salle de garderie dans l'ancien foyer a été changé cet été. Les fenêtres des classes seront changées durant les vacances de la Toussaint. Cela a pris plus de temps que prévu parce qu'il fallait de la boiserie sur mesure. »

« Où en est le projet d'aménagement de l'école ? »* M. le maire nous explique qu' *«un relevé complet concernant tous les bâtiments a été fait par un géomètre expert. Il faut maintenant faire appel à un programmiste avant de solliciter un architecte qui consultera parents et enseignants. »

AU CONSEIL MUNICIPAL
7 octobre 2015

1-La SAFER préempte la parcelle lieu dit Pré de Bas à l'entrée de Barrouil en direction de Podensac. La municipalité se porte acquéreuse du terrain évalué par la SAFER à 1 800€ et s'engage à le louer pour 15 ans à M. Dominique Praud, apiculteur. La police de l'eau doit également intervenir pour mettre fin au remblaiement illégal de cette parcelle constaté depuis des années et nettoyer le site.

2-Aménagement de l'ensemble des bâtiments communaux relevé du géomètre : 3 000€

3- La majorité municipale assouplit sa délibération sur le paiement des activités périscolaires :

« Il est rappelé que la facturation est basée sur l'inscription d'un enfant et non sur sa présence réelle. Quelques aménagements sont apportés :

- ***Compte tenu du minimum de perception des recettes et de la modicité des sommes, la facturation sera adressée aux familles à chaque fin de cycle (toutes les 12 semaines) et non chaque mois ; le paiement s'effectuera à la Trésorerie de Podensac.***
- ***L'inscription est prise en compte pour toute la durée du cycle.***
- ***Une inscription partielle dès le début du cycle est possible et sera facturée au prorata. Ainsi un enfant inscrit 2 jours sur 3, dès le début du cycle, ne paiera que 2/3 du montant.***
- ***Toute absence pour maladie pourra être décomptée à condition que la durée soit supérieure ou égale à une semaine et que l'absence soit également effective sur le temps scolaire. Présentation d'un certificat médical indispensable.***
- ***Tout enfant dispensé momentanément de sport et exerçant un NAP à caractère sportif pourra également faire l'objet d'une réduction de facturation en cas d'absence des NAP, à condition que la durée soit supérieure ou égale à une semaine. Présentation d'un certificat médical indispensable.***
- ***La participation du troisième enfant sera gratuite pour tout foyer non imposable, sur présentation de l'avis de non imposition. »***

4-Modification de grades des agents municipaux.

Questions diverses

M. le maire répond à notre question posée lors du conseil municipal du 23 septembre sur les origines du déficit du budget du service public des ordures ménagères. *« La majorité actuelle de la Communauté de Communes a découvert un déficit de 393 000€ en avril 2014. Le compte administratif affichait un déficit de 154 000€ auquel il faut rajouter 120 000€ correspondant au dernier mois de 2013 que la CdC devait payer à la COVED, 76 000€ des salaires qui n'avaient pas été comptabilisés et 40 000€ de crédits pas pris en compte. »*

VIE LOCALE

Des habitants nous écrivent : mais où part l'argent des administrés !

Au Tauzin, les travaux se succèdent mais ne servent à rien sinon à dépenser de l'argent !

Le lieu est complexe. En effet, la moitié de la route appartient aux propriétaires et l'autre moitié est donc sensée servir à circuler et non à se garer !

Une route a été faite une première fois par une entreprise. Route magnifique et tellement bien faite qu'elle a généré des flaques d'eau énormes devant certaines habitations ! Les flaques se situaient du côté de la route appartenant aux propriétaires !
Par ailleurs, les bouches du tout à l'égout avaient toutes été recouvertes par l'entreprise !

Devant l'insistance de ses administrés, le maire décide la réfection de cette route.
Devant l'extrême compétence de l'entreprise ayant effectué les précédents travaux, décision est prise de faire appel à la même entreprise !

Les travaux commencent.
A vu d'œil, les administrés se rendent compte que l'inclinaison prévue pour l'évacuation des eaux ne peut convenir, puisque l'on voit apparaître des creux en amont de inclinaison.
Les bouches du tout à égout auraient dues être relevées comme le maire l'avait indiqué. Lorsque nous faisons part de cet élément au conseiller municipal, responsable du suivi des travaux, il nous répond qu'il s'occupe d'en parler au maire !
De plus, ce conseiller municipal indique aux administrés que ces professionnels sont compétents et qu'il faut les laisser travailler !

La route est finie !
Malheureusement, il se met à pleuvoir ! Les flaques se sont déplacées et elles ont pris de l'ampleur obligeant même une habitante à faire une tranchée dans la belle route afin que l'eau s'évacue dans la belle rigole et non devant son pas de porte !!!

Le conseiller municipal n'est pas disponible pour constater l'étendu des flaques !

Les travaux sur la commune d'Illats sont-ils payés rubis sur ongle sans vérification ?

On peut en tout cas se dire qu'à Illats, l'argent des impôts ne part pas en fumée mais en flaques !!!!!

Ecoulement des eaux de la salle de sports : mise au point

Interpelé au sujet des évacuations des eaux de la salle de sports par M. le troisième adjoint lors de l'inauguration de celle-ci le 12 septembre, nous faisons la mise au point suivante. La municipalité avait bien fait agrandir l'évacuation des eaux de la salle côté école. Mais nos articles publiés dans ICI soulignaient - photo à l'appui - la nécessité d'évacuer l'eau côté voisin à l'extérieur de la salle pour protéger le nouveau sol d'un possible dégât des eaux. C'est maintenant chose faite depuis le début du mois de juin et nous nous en félicitons de nouveau. Depuis le temps que nous en parlons, ce point aurait pu être débattu en conseil municipal...

ECOLE

La municipalité conspuée par les parents d'élève

Lundi 31 août à 19 h, la municipalité avait organisé une réunion d'information sur l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (NAP) pour l'année scolaire 2015-2016. Une bonne soixantaine de parents s'étaient déplacés. Côté élus six chaises étaient prévues mais une seule est finalement occupée par Mme la quatrième adjointe chargée des affaires scolaires…Voici le résumé de plusieurs témoignages.

Le programme des TAP n'était pas la principale préoccupation des parents. Pendant plus d'une heure, les questions ont fusé de tous côtés en direction de Mme la quatrième adjointe sur la fin de la gratuité des TAP votée par la majorité municipale le 29 juin dernier. Et cette décision ne passe vraiment pas…

Des interventions ont remis en question la fin de la gratuité. La mairie va bénéficier pour l'année scolaire d'un Plan Educatif de Territoire (PEDT) qui lui permettra de doubler les aides qu'elle perçoit : 7 500€ pour 2014-2015, 15 000€ pour 2015-2016. Par conséquent, même avec plus d'intervenants professionnels, elle a largement les moyens de payer. Un parent lui a même demandé pourquoi le PEDT n'avait pas été mis en place dès septembre 2014. Mme la quatrième adjointe a alors expliqué qu' « on s'était mis d'accord avec parents et enseignantes pour ne pas faire de PEDT en 2014. » Elle a alors été immédiatement reprise : « Cela vous a été suggéré par les représentants des parents mais vous aviez trouvé cela trop compliqué à mettre en œuvre ! »

D'autre part, plusieurs personnes ont souligné que la mairie disposait d'un excédent budgétaire de plus de 157 000€ qui couvrirait sans problème les 8 000€ que devrait rapporter les NAP à la mairie. Mme la quatrième adjointe a alors éludé cette question, avant de dire : « Si vous n'êtes pas contente, vous n'avez qu'à déménager ! » Le public réagit par une bronca ! Des parents lui font remarquer que la décision municipale est politique et non financière. « Nous ne faisons pas de politique ! » Hués dans la salle d'où est lancé : « Dans ce cas là pourquoi ne faites-vous pas payer l'entrée à l'église si la mairie a besoin d'argent ? » Des parents proposent de faire des économies sur l'achat des cadeaux de Noël…

D'autres remarques lui sont faites : « Vous dites que le prix des TAP n'est pas élevé mais pour une famille cumulé avec l'augmentation des prix de la cantine plus d'autres dépenses, ça commence à faire ! Et puis l'année prochaine, vous allez certainement augmenter les prix ! » Mme la quatrième adjointe apporte des précisions qui irritent le public : le paiement des TAP se fera sous la forme d'un forfait de trois mois et ne tiendra pas compte des absences. Un enfant présent une fois par semaine : ses parents paieront la totalité des trois mois…Elle a également dit que le médecin scolaire « n'avait pas donné son accord pour que les TAP des maternelles se fassent dans la salle du foyer. Donc les enfants resteront en classe une heure de plus. » Là, une maman a craqué: « pas d'accord pour payer un TAP dans la classe avec l'ATSEM !!»

Le maintien de certains intervenants a été également contesté. L'agrandissement des locaux et les promesses municipales ont été très largement évoqués.

M. le maire et sa majorité ont envoyé seule Mme la quatrième adjointe, chargée des affaires scolaires, à cette réunion « défouloir ». Ils savaient que la fin de la gratuité des TAP ne passe pas du tout parmi les parents. Ils n'ont pas voulu s'exposer...

ECOLE (suite)

La fin de la gratuité des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) est un bon révélateur…

Des parents d'élève élus au conseil d'école ont été reçus mercredi 29 juillet par le maire et ses adjoints pour discuter de la fin de la gratuité des TAP. Ils se sont heurtés sans surprise au mur du refus…

Les arguments présentés par la municipalité – essentiellement par le maire et sa quatrième adjointe – rapportés dans le compte rendu des parents, méritent une remise au point.

1- La municipalité aurait été prise au dépourvu par le coût des TAP dont elle aurait découvert l'ampleur à la fin de l'année scolaire.

Nous faisons remarquer que dans le budget 2015 voté le 13 avril dernier, la majorité municipale avait prévu une augmentation de 33 300€ de ses charges de personnel et frais assimilés. Cette somme correspond au coût des TAP qui nous a été communiqué le 29 juin. En avril, nous n'avions malheureusement rien vu venir…

2- La somme demandée serait symbolique, entre un et deux euros par semaine, *« C'est quand même pas une fortune »* selon les dires du maire qui affirme également que *« mon regret est de ne pas avoir fait payer d'entrée. Toutes les communes qui ont fait payer d'entrée ne sont pas emmerdées. »* (Extrait du compte rendu des parents d'élève)

Alors pourquoi faire payer les parents ? Pourquoi ajouter de nouvelles dépenses à des bourses familiales déjà bien sollicitées ? **D'autant plus que le budget de fonctionnement de la mairie d'Illats présente un excédent de 157 608, 95€ et pourrait donc largement couvrir une contribution pour les familles évaluée à 8 000€ par la municipalité elle-même. La municipalité a fait un choix politique ! Tout cela nous l'avons déjà dit.**

3- Mme la quatrième adjointe s'émeut que dans le dernier numéro d'*ICI*, le surcoût des TAP soit principalement imputé au personnel municipal.

Comme l'ont fait remarquer les parents, les chiffres que nous avons communiqués, sont tirés d'un tableau rédigé par la mairie pour justifier la fin de la gratuité des TAP lors du conseil municipal du 29 juin. Nous n'accusons pas des salariés que nous respectons. Nous rappelons que le 9 mars dernier, nous avons voté une augmentation de 15 h 30 hebdomadaire de temps de travail pour les quatre salariées – et non six comme indiqué dans le tableau municipal – dans le cadre des TAP.

Cette augmentation d'horaire et donc de salaire doit être annualisée comme le temps de travail de ces quatre salariées. Elle est selon nos calculs de 12 800€ pour un an. Cotisations sociales comprises. Nous sommes loin des 20 828€ sur neuf mois communiqués par la mairie. En outre, parmi les six salariées figurant sur le tableau, deux sont ATSEM et doivent être payées exclusivement par la mairie selon le statut de cette profession. Les parents ne peuvent donc payer deux fois ces personnels : par leurs impôts locaux et par une participation. Le coût des animations assurées par des intervenants extérieurs est selon le tableau municipal de 11 648, 15€. Une ligne concerne l'intervenante théâtre qui a perçu 2 430, 13€ de septembre à juin. Elle bénéficiait depuis janvier d'un CDD signé par la mairie sans consulter le conseil municipal.

Nous resterons vigilants sur le coût réel des NAP pour l'année scolaire 2015 - 2016.

Dossier réalisé par Gilles Baillet

Suivez l'actualité
www.citoyens-illats.info.
E-mail: contact@citoyens-illats.info
Tél: 09 75 64 00 40

IPNS—Ne pas jeter sur la voie publique